



## Convocation audition par les auteurs de violences eux-mêmes

Par **RESISTANT**, le 17/12/2011 à 16:21

Bonjour  
j'ai dû déposer plainte avec CPC il y a 1 an pour des agressions et tortures de policiers, me laissant en ALD avec beaucoup de séquelles.  
Aujourd'hui j'ai la surprise d'être convoquée pour audition par le même commissariat, que j'ai récusé plusieurs fois.  
Si des juristes sont présents sur ce forum, pouvez-vous me dire si cela est normal, alors qu'une précédente commission rogatoire pour des faits similaires avait été ordonnée auprès de gendarmes d'une autre région, pour neutralité ?  
Comment procéder pour refuser toute audition pour suspicion légitime ?  
Puis-je réclamer un avocat pour m'assister ou faire la procédure de récusation ?  
Merci d'avance,

Par **pat76**, le 21/12/2011 à 16:59

Bonjour  
Un seul conseil, prenez un avocat.